

Peine capitale

Je m'inscris en faux contre les affirmations du député de Kenora-Rainy River (M. Reid). Il reprenait la théorie de sir Edmund Burke, cet archiconservateur qui disait que c'est à la Chambre que nous avons à décider dans quel sens nous votons. Edmund Burke ne représentait pas grand monde, seulement quelques centaines de personnes comme lui. Il ne pouvait pas entendre la voix des électeurs parce qu'il en était trop éloigné. Il y a deux cents ans, il était très difficile de voyager.

M. Railton: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. L'honorable représentante a tout à fait tort d'affirmer qu'on a exercé des pressions sur les députés pour qu'ils votent d'une certaine façon. Cela n'a certainement pas été le cas dans mon parti.

Mme Holt: Je n'ai pas parlé du tout de notre parti. Je sais que le cabinet a fait preuve de solidarité ministérielle lors du vote. C'est peut-être une coïncidence.

M. Railton: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Il est temps de mettre les choses au point. Aucune pression n'a été exercée sur un député pour le pousser à voter d'une certaine façon. Le vote était tout à fait libre.

M. l'Orateur adjoint: Je signale que le député parle d'une chose dont la présidence n'est pas au courant. La présidence doit se prononcer sur les délibérations et le fonctionnement de la Chambre en conformité du Règlement. On ne peut pas critiquer un vote qui a eu lieu plus tôt. Je ne pense pas que ce que l'honorable représentante a dit à propos des votes ait porté atteinte à la Chambre. Elle parle de façon générale. Selon moi, le point soulevé par le député de Welland (M. Railton) constitue plutôt une différence d'opinions. Le député parlait en termes généraux où la présidence ne détecte vraiment pas d'allusion à une influence particulière.

● (1752)

Mme Holt: Monsieur l'Orateur, je tiens à préciser que je ne critique nullement la façon dont les députés ont pu voter, mais je préconise un vote totalement libre afin que l'ensemble des députés se prononcent à la Chambre sur les questions primordiales de manière à représenter véritablement leurs électeurs.

Je voudrais à mon tour parler de référendum et répondre à ce que le député de Surrey-White Rock (M. Friesen) a dit d'une déclaration où le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) s'était pourtant exprimé très clairement. Ce dernier est très respecté à la Chambre, il préside le comité de la justice et des questions juridiques, c'est un député éminent, certainement très versé en droit et, à plusieurs reprises, il a rectifié les propos du député de Surrey-White Rock, lequel a soutenu que le député de Windsor-Walkerville est en faveur d'un référendum. Pour la deuxième ou troisième fois, il a clairement exprimé sa position le 21 octobre 1977 à l'intention du député d'en face, comme on le voit à la page 152 du hansard. Abordant le troisième point dans son discours, voici ce qu'il a dit:

En passant, je suis heureux que le député de Surrey-White Rock (M. Friesen), qui malheureusement n'est plus à la Chambre, ait présenté ma position à ce sujet avec tellement d'éloquence. Je lui suis reconnaissant d'avoir lu une assez grande partie de mes observations la dernière fois pour indiquer que j'avais déclaré qu'il pourrait y avoir un référendum si notre système lui-même était en jeu. Je ne suis pas certain qu'il comprenne bien l'importance de ces paroles, mais je disais à ce

moment-là exactement ce que le premier ministre préconise maintenant. Si le gouvernement du pays ou l'avenir du pays lui-même est en jeu, un référendum peut, bien sûr, être très approprié. Ce que je voulais dire à ce moment-là, c'est qu'il ne faut pas retirer les questions de politique ordinaires du contrôle parlementaire pour qu'elles soient réglées par référendum.

Peut-être que le député devrait savoir que son propre chef, au cours de la période des questions du 20 octobre 1977, a demandé tout inquiet au premier ministre (M. Trudeau) qui, a-t-il dit, compte modifier les traditions du régime parlementaire d'une façon que le gouvernement du Québec ne propose même pas, si le référendum portait uniquement sur la question de l'unité nationale. C'est bien ce que le député de Windsor-Walkerville a déclaré que chaque fois qu'il y a des référendums dans un pays, il s'agit toujours de questions générales concernant l'État et son organisation. Vous pouvez examiner le cas d'autres pays, et non seulement du nôtre. On tient un référendum avant de proclamer la loi martiale. En Europe, il y a eu un référendum pour savoir si un pays devait se joindre au Marché commun.

M. Friesen: J'invoque le Règlement. Je juge nécessaire de corriger la version que présente l'honorable représentante de Vancouver-Kingsway (M^{me} Holt). Peut-être le député de Windsor-Walkerville (M. MacGuigan) s'est-il fié uniquement à sa mémoire en relatant sa déclaration d'il y a un an, lorsqu'il est intervenu dans le débat. Mais lorsque j'ai lu les passages du hansard du 21 octobre, j'ai cité précisément ce qu'il avait dit il y a un an. Peut-être que le 21 octobre, le député de Windsor-Walkerville ne se souvenait pas clairement de ce qu'il avait dit l'an dernier, mais je vais lui rafraîchir la mémoire en lui citant précisément ce qu'il a dit. On rapporte à la page 143 du hansard:

Je comprends difficilement que certains députés puissent prendre la parole à la Chambre et nous inciter à modifier tout notre système parlementaire pour la simple raison qu'ils ne sont pas satisfaits d'un vote en particulier.

Voilà exactement ce qu'il a dit, et c'est sensiblement différent de ce que l'honorable représentante vient de lire.

Mme Holt: Je ne sais pas, monsieur l'Orateur, parce que je ne me suis pas reportée à cette partie du compte rendu. Mais il a certainement précisé sa position le 21 octobre, et il a également dit:

Nous ne discutons maintenant que de la possibilité de tenir un référendum; nous ne décidons pas d'en tenir un.

Le premier ministre lui-même a dit que le référendum porterait sur la question de l'unité nationale, problème constitutionnel s'il en est, et il a proposé de passer une loi qui nous permettrait, en cas d'urgence, de tenir un référendum sur la question de l'unité nationale.

Il ne m'arrive pas souvent de citer le *Macleans* parce que je crois que ses articles ne contiennent que des informations tronquées et qu'ils sont rarement exacts; en fait, son grand problème c'est qu'il véhicule ses propres préjugés et haines et que par conséquent, il ne peut produire de comptes rendus véridiques. Mais j'estime beaucoup Peter Desbarats qui écrit parfois pour *Macleans*. Le 3 octobre 1977, alors même que l'on débattait cette question à la Chambre, paraissait son article sur la mesure proposée au Québec, sous le titre «What will a referendum mean?» Je crois que ses observations intéresseront la Chambre. Il écrivait: